

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 393 3 février 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bory  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

## M. Babel, les patrons et les 42 heures

La semaine s'annonçait bien pour M. Babel, le grand argentier du Gouvernement genevois. Après avoir laissé traîner pendant trois ans — et cela à l'encontre de toutes les obligations constitutionnelles — une initiative socialiste qui tendait à mettre fin à la progression à froid des impôts, il avait réussi à obtenir en commission une majorité pour son contre-projet sur le sujet.

Démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes allaient en séance plénière du Grand Conseil approuver un compromis entre le système en vigueur et les propositions de gauche: les petits et les moyens contribuables — dont les impôts en dix ans ont augmenté dans des proportions incroyables — seraient quelque peu soulagés, et cela au détriment des plus gros...

Mais le dispositif d'accord allait, contre toute attente, rapidement s'effondrer: un député radical présentait devant le législatif un amendement imprévu dont l'acceptation obligeait les socialistes à transformer leur appui en abstention. La majorité des radicaux les suivaient finalement... et le contre-projet était balayé!

Les citoyens genevois se prononceront donc sur la seule initiative. Le débat y gagnera en clarté, sinon en efficacité.

Que s'était-il passé entre-temps pour que les calculs de M. Babel se trouvent déjoués à la dernière minute?

La raison du retournement inattendu des radicaux n'est aujourd'hui qu'un secret de polichinelle. Convoqués d'urgence par les syndicats patronaux, les dirigeants radicaux avaient été mis en demeure de manifester par le biais de leur opposition au plan de réforme fiscale leur mécontentement contre une décision du gouvernement genevois sur laquelle il était impossible de revenir: la diminution de l'horaire des fonctionnaires, de quarante-quatre à quarante-deux heures, annoncée la même semaine.

Pour le patronat, le danger était là: en s'approchant de la semaine de quarante heures, on don-

naît raison à ceux qui s'étaient mobilisés en faveur de cette réduction du temps de travail hebdomadaire, une revendication éminemment populaire. Et ce n'était pas tout: les patrons étaient d'autant plus inquiets qu'ils craignaient que, demain, la décision gouvernementale genevoise pèse sur d'autres administrations cantonales, sur d'autres négociations dans le secteur privé à travers la Suisse romande. Oubliées les promesses faites à l'Union syndicale suisse pendant la campagne contre l'initiative des Organisations progressistes, oubliés les engagements pris par le patronat il y a quelques mois: il n'y aura pas de diminution progressive du temps de travail!

Mis à part ces manœuvres de coulisses, on n'avait pas lésiné sur les moyens. L'offensive contre le Gouvernement genevois s'était faite à coups de pages entières achetées dans les quotidiens genevois (« Voix Ouvrière » exceptée!).

Là, les patrons des différentes branches proclamaient leur indignation (personne n'a relevé que les patrons du secteur tertiaire — qu'ils en soient félicités — n'avaient pas attendu l'Etat pour introduire les quarante heures). On espérait de cette façon susciter la jalousie des travailleurs du secteur privé: « (...) Vous avez pris une décision indéfendable que de très nombreux travailleurs de nos entreprises ressentent même comme une vexation » disait notamment l'annonce.

On peut affirmer que cette manœuvre a fait long feu. La communauté d'action syndicale genevoise vient d'annoncer que le succès des fonctionnaires est une victoire pour l'ensemble des travailleurs genevois et qu'elle s'emploiera dès que possible à obtenir les mêmes avantages pour tous.

---

Dans ce numéro: P. 2: Portrait: Paul-Renaud Lambert, un regard fraternel; p. 3: Dans les kiosques; p. 4: Dubied: la démobilité; p. 5: La dépendance de l'énergie et indépendance de l'esprit; pp. 6/7: Valais: les exorbitants privilèges d'Alusuisse; p. 8: Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Vaud: une occasion manquée.

## PORTRAIT

# Paul-Renaud Lambert: un regard fraternel

Lambert, c'est d'abord une haute stature maintenant un peu voûtée, une force de la nature. C'est aussi une démarche, souple et réfléchie, un pas de montagnard et de nomade. Et surtout c'est un regard fraternel et complice sur les derniers hommes de la préhistoire.

Aventurier, explorateur, écrivain, cinéaste, Lambert poursuit tout seul une longue piste. En 1945, parce qu'il avait une certaine idée de l'homme et de la France, il s'engage dans la Résistance : brigade Alsace-Lorraine, quatre mois sous les ordres du colonel Berger-Malraux. Après la guerre, il est à l'aventure en Amérique latine. Il écrit alors des scénarios qui lui seront volés, des pièces de théâtre dont l'une, « Créon-Antigone », sera créée par la radio romande. Passionné de cinéma, il participe à des expéditions et des tournages en Afrique. Mais il n'est pas fait pour le travail en équipe, et surtout il veut montrer ce que les autres ne veulent pas voir.

Au début des années soixante, il découvre le Brésil, l'Amazonie, les Indiens. Il découvre aussi sa vocation profonde, l'exploration ; il aime l'expédition, l'effort, la nature, le physique puissant des fleuves et des forêts. Véritable artisan du cinéma, il réalise alors son premier film 16 mm long métrage « Fraternelle Amazonie ». Mais la jungle des producteurs est plus dure que celle de l'Equateur. Aujourd'hui ce film est distribué dans le monde entier et son auteur n'en touche guère les droits.

Sans subvention officielle ni producteur, Lambert poursuit sa quête solitaire « des condamnés de l'an 2000 ». En 1974, il est sur la piste des nomades du Niger, « Les hommes du dernier soleil ». Désormais il distribue lui-même son œuvre et la présente dans les salles, les associations, les écoles de Suisse romande et des pays francophone.

En 1976, il passe quatre mois en République

centre-africaine où le président Bokassa ne s'était pas encore proclamé empereur. Une expédition très dure pour un cinéaste indépendant aux prises avec les innombrables difficultés de la brousse et de l'administration. A force d'ingéniosité et de ténacité, le miracle a lieu : c'est « Petite vie » ou « Les Pygmées danseurs de Dieu » que Lambert projette cet hiver en Suisse romande.

« Petite vie » ne passera pas dans les grands circuits commerciaux.

Le film est sans doute trop long (deux heures), trop lent aussi. Et son auteur ne fait aucune concession au public : « le sensationnel c'est quand il n'y en a pas ». Il faut le suivre à la recherche des Pygmées, prendre le temps et la patience d'une longue approche. La première partie montre la vie des Noirs du village Barondo. Des plans très simples, un commentaire sur le mode naïf et hésitant de la conversation racontent la vie quotidienne. Les gestes millénaires des Africains, mais surtout le métissage des cultures : les émissions de France-culture, l'église, l'argent, les impôts (un citoyen qui n'a pas payé ses impôts est emmené menottes aux poings par la police locale).

C'est dans la deuxième partie du film seulement qu'on rencontre les Pygmées dans leur milieu, la forêt, où ils ont été repoussés. Où ils survivent sur un territoire de plus en plus exigu, obligés de travailler sur les plantations de leurs voisins. Comment Lambert, qui mesure 1 m. 84, fait-il pour passer inaperçu chez des hommes qui font en moyenne 1 m. 40 ? « J'essaie de me faire oublier. J'y arrive parce que ma caméra 16 mm est petite, parce que je suis seul ».

Chez un peuple sans écriture, le geste, le mouvement constituent toute la culture. Et le regard de Lambert, émerveillé et complice, restitue l'héritage des derniers survivants de la préhistoire : les mains qui font le feu, fabriquent les objets, les armes, les corps qui dansent. « Il y a une telle humanité chez les Pygmées qu'ils symbolisent la vie précaire ».

Regard plein de tendresse, mais aussi dernier regard. Car les Pygmées, comme les Indiens et

les nomades, sont menacés par la civilisation. Quelle tragédie ! Déjà dans leur forêt ils ne peuvent plus chasser sans permis l'éléphant. Croyant avoir perdu le ciel et leur pouvoir, ils poursuivent cependant dans leurs chants et leurs danses une chasse imaginaire. Et Bongo, leur chef admirable, devient pour Lambert aussi important que le président de la République. Repoussés dans la forêt, traqués par l'administration, déséquilibrés par l'introduction des objets industriels, combien de temps les Pygmées danseront-ils encore ?

## Les condamnés de l'an 2000

Explorateur au regard toujours émerveillé, anthropologue sans le savoir, cinéaste artisan, Lambert poursuit sa longue piste à la recherche « des condamnés de l'an 2000 ». Engagé pour défendre une certaine idée de l'homme, il a dénoncé un des premiers « le terrorisme quotidien qui détruit les arbres, la nature, les hommes ». Et il poursuit sans illusion ni désespoir un combat avec ses films et son témoignage.

Dans quelques années, tout va très vite maintenant, la série « les condamnés de l'an 2000 » constituera un document unique sur l'acculturation. Sur les derniers hommes de la préhistoire survivant encore à la fin du XXe siècle. Sur leur vie précaire déjà perturbée par les influences extérieures, sur leur disparition inéluctable.

Lambert n'est pas prophète dans son pays. Il est vrai qu'il ne fait rien « pour faciliter les choses ». Car il ne supporte guère l'Europe, la Suisse surtout « qui devient impossible, un des pays les plus trafiqués du monde, les plus malhonnêtes ». Mais il vient de recevoir des aides de la Confédération et du canton de Genève.

Au temps des charters, l'aventure n'a pas disparu. Bientôt Lambert repartira pour l'Amazonie ou la Nouvelle-Guinée, ou les Alpes suisses, témoin parmi les hommes au regard fraternel.

**René Duboux.**

## L'exécution d'un journal

Trois anciens collaborateurs des « Basler Nachrichten » viennent de publier une brochure sur la fusion des deux principaux quotidiens bâlois, en fait sur l'absorption des « Basler Nachrichten », libérale, par la « Nationale Zeitung », radicale-démocratique, pour créer un quotidien vaguement centre-gauche<sup>1</sup>. L'opuscule contient la reproduction d'un certain nombre de documents qui en font une pièce à conserver pour tous ceux qui cherchent à comprendre l'orientation de la presse suisse à la découverte du « management ».

Samedi 29 janvier, les deux anciens quotidiens bâlois publiaient leur dernier numéro. Dans la qualité des « Basler Nachrichten », on pouvait entrevoir la peine de tous ceux qui mettaient la main à la pâte dans ce journal. Sur la deuxième page, par ordre alphabétique, la liste de tous ceux qui participèrent à l'« aventure », jusqu'au numéro 24 de la 133e année : rédacteurs, compositeurs typographes, employés à l'expédition, correcteurs, et nous en passons (les membres du conseil d'administration n'étaient cependant pas mentionnés !). La dernière édition de la « National Zeitung » ne donnait quant à elle l'impression d'un adieu définitif que dans les deux suppléments hebdomadaires « NZ am Wochenende » et « NZ Panorama » : ces deux « journaux dans le journal » ne revivront pas, au moins dans cette formule; le nouveau style sera différent, probablement plus créatif...

A noter tout de même, dans le dernier supplément « politique et culturel » de la NZ (dont le premier numéro paraissait le 1er novembre 1970), une revue de tous les mouvements de femmes à Bâle, sous le titre « Ensemble, les femmes bâloises seraient fortes », et une méditation sur l'indépendance — en démocratie — des journaux et des journalistes, signée Manuel Isler.

<sup>1</sup> Fridolin Leuzinger et Roland Schlumpf, avec la collaboration de Beat Brenner: Exekution einer Zeitung (Lenos Presse), 1977.

Une page est tournée. Avant de juger le « Basler Zeitung » qui paraît depuis le 31 janvier, attendons de mieux le connaître.

— En ouverture du magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », dix pages consacrées à l'énergie solaire (sous le titre « Le soleil produit deux cents fois plus d'énergie en Suisse que nous n'en avons besoin ») : des statistiques, des explica-

tions scientifiques (pourquoi un temps nuageux ne nuit-il pas au captage de l'énergie solaire ?), des dessins expliquant comment fonctionnent les collecteurs, des interviews (notamment avec Ricardo Muller, le président de la commission pour l'utilisation de l'énergie solaire), est-ce enfin le signe que le sujet entre dans le domaine public ?

## La SSR sous pression

Que la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) soit à l'écoute de la radio suisse romande et surveille de près les programmes de la télévision, quoi de plus normal ?

On sait que la haute finance et le patronat romand, sur la lancée des fidèles alémaniques de M. Hofer, s'évertuent à constituer un groupe de pression capable d'orienter les moyens de communication de masse. Comme si les multiples personnalités radicales et libérales qui trustent les sièges aux différents comités de la SSR ne leur étaient pas une garantie suffisante d'« objectivité »...

Bref, la SDES publie un bulletin intitulé « Reflets de la radio-tv romande », tout entier consacré à de petits résumés polémiques des émissions d'information, où l'auteur (au moins un permanent spécialisé de la SDES ?) ne mâche pas ses mots. Témoin cette prose cernant une des dernières « tartines » radiophoniques de Lova Golovtchiner (vendredi 7 janvier, Journal de midi, 12 h. 20) :

### Le bon droit des imposés

« Chaque vendredi, l'humoriste Lova Golovtchiner présente à la radio romande une page satirique intitulée la « tartine ». Affichant ouvertement des idées partisans de gauche, l'auteur sait pourtant souvent « garder la mesure » et se montre parfois drôle. En ce premier vendredi de 1977, Lova Golovtchiner n'a pas su « garder la mesure » et il aura fallu pour cela qu'il s'occupe

du « cas » Ziegler. Reprenant une lettre publiée auparavant par Jeanne Hersch (...) (Golovtchiner s'est livré à l'endroit de celle-ci) à des attaques indignes et grossières; de plus, ce qui est plus grave, infondées. (...) Chaque auditeur contribue financièrement au fonctionnement de la radio suisse romande. Il a en conséquence le droit d'exiger des émissions d'où la grossièreté et la mauvaise foi sont absentes. L'humour s'accommode très bien de l'honnêteté intellectuelle. M. Lova Golovtchiner n'est sans doute pas le seul humoriste de Suisse romande. A l'avenir, sur les ondes de la radio, on devrait aussi donner leur chance à quelques-uns de ses collègues. Quant à M. Lova Golovtchiner, il devrait se rappeler que si « errare humanum est, perseverare diabolicum ».

### Au nom du patronat

Voilà l'étiquette sur le dos de Lova Golovtchiner ! Conclusion : pour un humoriste catalogué à gauche, trouvez-nous un humoriste de droite... et ainsi de suite jusqu'à la neutralité parfaite des ondes. L'avertissement — car cette publication n'a d'autre but que d'allumer des feux clignotants — est clair : le patronat romand tient Lova Golovtchiner dans son collimateur. A bon entendeur... D'ici à ce que le directeur des programmes se sente obligé d'écouter à l'avance toutes les « tartines », d'ici à ce que Jeanne Hersch, sur la lancée de la SDES, dépose plainte pour violation de la concession, il n'y a qu'un pas. Auditeurs et téléspectateurs de tous bords, le patronat manœuvre pour vous.

## Dubied: La démobilisation

Quatre semaines de grève, en août 1976, aux usines de Couvet, Marin et Peseux. Et maintenant ?

L'enthousiasme des travailleurs est retombé. Il est même tellement retombé qu'on peut se demander si le moral n'est pas aujourd'hui au plus bas. Sur le plan matériel, le patronat a réussi pour l'essentiel à faire respecter, selon la terminologie qu'il emploie, la sentence du tribunal arbitral : réduction des trois quarts du treizième salaire en 1976, suppression de ce treizième salaire en 1977 si la situation financière de l'entreprise n'est pas rétablie. Le prélèvement d'une somme d'un million de francs, à répartir par moitié sur ces deux années pour permettre d'atténuer les conséquences de cette baisse de revenu pour les salariés les plus modestes, constitue la seule concession, en fait minime, que le patronat aura dû consentir.

Cette question du million de francs avait pourtant été au centre des discussions pendant la grève. L'offre de la direction de verser ce montant sur 1976 et 1977 avait été rejetée par les grévistes. Les multiples tractations qui eurent lieu et qui aboutirent à la signature du protocole de reprise du travail, semblaient permettre une nouvelle négociation sur ce point. En réalité, le patronat ne changea pas d'un iota sa position, à tel point que le Conseil d'Etat, qui s'était largement entremis dans cette négociation, dut publier un communiqué dans lequel il déclarait ne pas approuver la décision de la direction de Dubied.

### Trois mois plus tard

Jamais les grévistes n'auraient repris le travail s'ils avaient su que le million ne leur serait pas versé en une seule fois en 1976. Mais trois mois plus tard, celles et ceux qui étaient entre-temps retournés à leur poste de travail n'entreprirent aucune manifestation pour marquer leur désaccord.

Cette absence de réaction exprime la détérioration du climat et du moral.

A cela quelques explications, nécessairement partielles.

La commission d'entreprise. L'examen attentif des textes montre que, dans le cadre de ses possibilités (qui sont délimitées par la Convention de la métallurgie), la commission d'entreprise a correctement œuvré durant les deux années qui ont précédé la grève, et au cours desquelles plusieurs sacrifices furent demandés aux travailleurs. La commission d'entreprise n'a nullement avalisé les décisions de la direction. Elle les a au contraire critiquées, et souvent avec vigueur. Mais la grève a fait surgir d'autres leaders, sans pratique syndicale, de sorte que les membres de la commission d'entreprise se sont trouvés dans une situation difficile, et même ambiguë par rapport aux travailleurs qui les avaient élus moins de trois ans auparavant.

Les comités de grève. Ils se sont d'emblée constitués sinon en opposition, du moins en marge du syndicat, sans doute parce que la procédure de conciliation jusqu'au tribunal arbitral — et compte tenu de la sentence que ce dernier a prononcée — avait compromis aux yeux des travailleurs l'image du syndicat et la capacité de ce dernier d'obtenir satisfaction sur les revendications des travailleurs. Il en résultait inévitablement un chassé-croisé compliqué à l'excès pendant toute la durée de la grève entre l'organisation syndicale, la commission d'entreprise et les comités de grève. Qui représente qui ? Qui est vraiment habilité à parler au nom des grévistes ? Emotivité et procès d'intention ne peuvent faire que mauvais ménage.

Le syndicat. Tenu par la Convention nationale de la métallurgie, et donc par la sentence du tribunal arbitral, il ne pouvait être que coincé. Doublement d'ailleurs. Face au patronat auquel il devait à la fois dire qu'il admettait la décision

du tribunal arbitral, mais qu'il était solidaire des grévistes. Face aux travailleurs, dans la mesure où il devait tenir le même langage, sans pouvoir prendre en mains l'organisation de la lutte. Etre solidaire des grévistes, c'est soutenir leur mouvement. Etre lié par la Convention de la métallurgie, c'est tendre à la reprise du travail ! Difficilement conciliable.

### Des clivages

L'après-grève. Les clivages qui étaient apparus pendant la grève ont subsisté. Les comités de grève se sont rapidement effrités. La commission d'entreprise a très vite compris — en dépit des

## La dépendance de l'énergie et l'indépendance de l'esprit

Sous-jacente au débat énergétique il y a aussi l'option fondamentale : centralisation ou décentralisation ? Elle n'est guère mise en avant parce que l'on a réussi à faire admettre au citoyen qu'il allait de soi que la fourniture d'énergie devait être la responsabilité de techniciens hautement qualifiés et spécialisés, capables de construire puis de faire fonctionner des centrales de production gigantesques et complexes.

L'homme de la rue ne peut et ne doit rien y comprendre. Son rôle est de consommer l'énergie qu'on lui offre et d'en redemander davantage chaque année pour ne pas faire mentir les prévisions. Plus ce système tentaculaire s'installe et s'incrute et plus il nous paraît impensable que l'on puisse se passer de lui. L'Information et l'Education se chargent d'ailleurs de nous en persuader.

Et pourtant la production de l'énergie pour les besoins élémentaires primaires, soit se chauffer et cuire ses aliments, a été et peut tout aussi

projets de restructuration de l'entreprise qui devaient selon la sentence du tribunal arbitral être soumis aux travailleurs pour qu'ils puissent faire part de leur point de vue — qu'elle ne serait pas plus après qu'avant, associée aux processus de décision devant entraîner la réorganisation de l'entreprise. La politique de la direction a continué de lui apparaître incohérente et désordonnée, comme si celle-ci ne voulait pas voir la réalité des critiques exprimées par les travailleurs.

De ces observations, on peut tirer deux conclusions. La première est que le désintérêt des ouvriers n'a jamais été aussi grand, qu'il s'agisse

de la production elle-même ou de l'avenir de l'entreprise qui les emploie. Certes, ils continuent de travailler, mais c'est parce qu'il faut bien continuer de vivre. L'esprit de la maison, fort vivace il n'y a pas encore longtemps, est mort. On ne dirige plus des entreprises en usant jusqu'à l'excès d'un rapport de forces, aujourd'hui favorable au patronat.

La seconde conclusion est qu'une lutte ouvrière déclenchée et maintenue sans structures syndicales, ou en dehors d'elles, ne peut déboucher que sur des désillusions. On ne s'improvise pas responsable ouvrier et on ne se maintient pas, la phase d'enthousiasme passée, sans relais.

### La dynamique du succès

Tout autant, une organisation syndicale sans pratique des luttes est vouée à ne pas pouvoir prendre en charge des revendications ouvrières. La démobilitation du monde du travail, déjà difficile à admettre ne période de prospérité, devient intenable lorsque les effets de la récession atteignent le niveau de vie des travailleurs.

Ce problème ne concerne pas seulement le personnel d'une entreprise qui marche mal, mais bien l'ensemble de la classe ouvrière qui se trouve ou démoralisée par des échecs ou revigorée dans sa combativité par des succès. Et, jamais autant qu'aujourd'hui, on a besoin de ces derniers.

bien être aujourd'hui, d'une assez grande simplicité. N'est-il pas disproportionné que pour chauffer l'eau du thé nous ayons besoin d'une centrale de production d'énergie complexe, peut-être même potentiellement dangereuse, ainsi que d'un énorme réseau de distribution ? Nous avons été séduits — au moins en partie — par le confort : tourner le contact de la cuisinière ou allumer la flamme du gaz est plus rapide que de faire du feu dans le potager. Mais pour disposer de cette commodité, et d'autres commodités de moindre importance que le standing nous impose, nous avons hypothéqué une partie de notre indépendance. Ne pourrait-on pas reconquérir au moins une partie de cette indépendance tout en conservant, pour ceux qui le désirent, les commodités qui paraissent les plus importantes ?

Les développements technologiques, me semble-t-il, ne sont pas fatalement voués à servir la seule version centralisée de la production d'énergie.

La technologie permet, par exemple, de fabriquer de bons collecteurs solaires. Pour installer un chauffage solaire sur ma maison, il m'est juste besoin d'être un peu bricoleur.

Je peux aussi me faire aider par un voisin et lui rendre la pareille lorsqu'il voudra installer le sien. Je peux créer une installation très simple sans aucun système de contrôle ou, si je suis un peu plus perfectionniste et si j'aime l'électronique, contrôler mon installation par des vannes motorisées commandées par un microprocesseur.

Toutes ces options me sont ouvertes parce que mon système n'interfère pas avec d'autres, parce qu'il est à mon échelle, que je le comprends et le domine. Je suis redevenu un peu indépendant en utilisant mes facultés d'homme constructeur et pensant au lieu d'être seulement un consommateur.

Et si je vis en appartement dans un grand ensemble style cage-à-poule comme nos architectes aiment à les construire (en évitant d'y habiter)... C'est tout de suite plus difficile car je ne peux plus exercer individuellement ce genre d'indépendance. Je me suis fait enfermer dans une bulle de béton et si l'on ne me fournit pas l'énergie dont j'ai besoin je suis foutu. Pourrais-je m'organiser avec les autres locataires pour retrouver, bon gré mal gré, une certaine autonomie ?

Si le bloc est très grand c'est difficile. Je suis alors obligé de me contenter de mon rôle de consommateur. J'accepte toutes les solutions pourvu qu'il y ait du courant à la prise. Et le dimanche je consomme de la benzine et des kilomètres et je redécouvre peut-être la production personnelle d'énergie en faisant un feu à la lisière d'une forêt. L'Information et l'Education se chargent de me persuader que je suis un bienheureux, car dans ma bulle de béton sont à ma disposition tous les gadgets électriques modernes consommant beaucoup de courant et indispensables à une vie équilibrée. Pour la route je dispose de ma bulle d'acier qui me permet d'aller à toute vitesse dans des endroits touristiques prévus tout exprès pour moi pour me délasser, ce qui est aussi indispensable à une vie équilibrée. Et puis je n'ai jamais besoin de me soucier de produire de l'énergie. Il suffit que je la consomme. Et mon standing sera d'autant plus grand que j'en consommerai beaucoup. Si j'ai deux voitures, ce sera du dernier chic.

On ne devrait quand même pas construire trop de grands blocs locatifs.

**Pierre Lehmann**

VALAIS

## Les exorbitants privilèges d'Alusuisse

Fallaient-il que le nouveau « Dossier Fluor » remis aux autorités cantonales valaisannes soit solide pour qu'aussitôt l'Ofiamt dégage sa responsabilité, clamant que les compétences en matière de lutte contre le fluor sont là détenues par le canton, habilité notamment à ordonner aux usines de se conformer aux règles de la loi sur le travail ! Et de fait, le Gouvernement valaisan est vraiment aujourd'hui au pied du mur. Les travaux de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, présidée par le préfet de Martigny, M. Raymond Vouilloz, ne laissent plus de place aux tergiversations et à la dilution des responsabilités à travers le maquis de la procédure et de la législation. Les faits sont là, précis, clairement expliqués<sup>1</sup>, qui doivent provoquer maintenant des réactions rapides de la part des directions des usines d'aluminium installées à Martigny, Steg et Chippis. On parle de mars pour une première étape dans un dialogue qui ne peut être que décisif.

### Une démarche exemplaire

Exemplaire, la démarche de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines. Déjà en décembre 1975 elle déposait une requête à l'Office fédéral de protection de l'environnement. En quelque onze pages, ce document dressait un tableau extrêmement sombre des effets de la pollution du Valais par le fluor; il stigmatisait le « cloisonnement scientifique », à l'origine de l'absence d'un bilan global des effets néfastes du fluor en Valais, tonnait contre la dispersion des responsabilités gouvernementales en la matière et

<sup>1</sup> « Dossier Fluor — Propositions pour améliorer l'épuration du fluor aux usines de Martigny, Chippis et Steg ». Association de défense contre les émanations nocives des usines. C.p. 350, 1920 Martigny.

plaidait pour l'application du principe « pollueur-payeur »; suivait un bilan des dégâts causés aux cultures, aux forêts, aux élevages, à la nature en général, aux travailleurs, par les émanations de fluor.

Ce bilan accusateur avait à l'époque fait grand bruit, mais les controverses n'avaient pas débouché sur une véritable issue scientifique et constructive. Aujourd'hui l'association met les points sur les « i » : « Seule la réduction, voire l'élimination des émissions fluorées des usines de Martigny, Chippis et Steg peut apporter une solution à la question ». D'où un examen critique des dispositifs d'épuration des trois usines, d'où une comparaison de leurs « performances » avec les meilleurs procédés utilisés dans le monde par l'industrie de l'aluminium, d'où des conclusions sans équivoques et des propositions concrètes d'amélioration du système.

Ce qui frappe, à travers les précisions fournies dans le « Dossier Fluor », c'est la permanence des privilèges exorbitants dont Alusuisse bénéficie — et cela manifestement aux dépens de la collectivité — en Valais. « Aucun perfectionnement significatif n'a été apporté aux dispositifs des trois usines de Chippis, de Steg et de Martigny depuis plus de dix ans » souligne l'association. « Il n'existe aucune évaluation indépendante de l'efficacité théorique du procédé d'épuration Alusuisse »... et les seules informations disponibles proviennent directement d'Alusuisse, et encore se présentent-elles en deux versions, selon l'interlocuteur de l'entreprise, la « version publique » pour les autorités locales, les non-spécialistes et la presse (là, l'épuration du fluor est présentée comme pratiquement totale) et la « version spéciale » pour les initiés en technique industrielle (ici, le bilan est nettement plus nuancé). Alusuisse monopolise donc l'information à son profit sans grandes résistances officielles. Et pourtant, depuis plus de trois ans, sa technique d'épuration est jugée peu efficace dans les études comparatives internationales (OCDE), voire franchement mauvaise (l'Institut international de l'aluminium pri-

maire, organisme de défense et de promotion de l'industrie, regroupant la quasi-totalité des producteurs du monde occidental, a classé la mé-

### Le club des six

Six entreprises contrôlent directement, ou par l'intermédiaire de filiales et de sociétés associées, environ 80 % de la capacité mondiale (pays communistes non inclus) de production de bauxite, d'alumine et d'aluminium brut; ces six géants sont totalement intégrés, de l'extraction de la bauxite aux produits finis; le reste de la production mondiale dépend, à parts égales, de sociétés d'Etat et de sociétés indépendantes.

Cinq pays produisent 69 % de l'aluminium brut mondial, soit les Etats-Unis (36,5 %), le Japon (11,8 %), le Canada (8,5 %), la RFA (6,1 %), et la Norvège (5,8 %); vingt-cinq pays se partagent les 31 % restants; la part suisse est inférieure à 1 % du total (87 000 tonnes par an).

Le club des six :

Entreprises	Pays d'origine	% contrôle direct de la production mondiale
Aluminium Company of America (Alcoa)	USA	13,3
Alcan Aluminium Ltd. (Alcan)	Canada	12,9
Reynolds Metal Co. (Reynolds)	USA	9,5
Péchiney-Ugine-Kuhlmann (Péchiney)	France	8,0
Kaiser Aluminium and Chemical Corp. (Kaiser)	USA	7,8
Alusuisse SA	Suisse	6,2

thode Alusuisse au dix-neuvième rang des vingt modèles proposés) ou « médiocre » (Office de protection de l'environnement des Etats-Unis).

Le plus invraisemblable est que Alusuisse consent, ailleurs, à s'adapter à de nouvelles normes de sécurité. Ainsi aux Etats-Unis (Lake Charles) a-t-il accepté de transformer une usine construite en 1970 et de conception identique à celles de Steg et de Chippis ! Et malgré tout, en 1975, Alusuisse sera la dernière société de la branche à installer une usine à Chippis du type réputé dangereux par les experts, comme on l'a vu plus haut...

### Des propositions concrètes

L'association, sur la base de comparaisons techniques et financières (connues à travers de multiples rapports), n'a, semble-t-il, pas trop de mal à proposer une solution, un système d'épuration qui pourrait rencontrer l'adhésion de toutes les parties en cause. Encore faudra-t-il mettre à jour une nouvelle fois le double jeu d'Alusuisse dont l'un des directeurs plaide précisément pour la dite solution — encore inconnue en Suisse et pour cause ! — l'an dernier devant un congrès de métallurgistes à Vienne dans des termes qui méritent d'être rapportés : « (Cette solution) prendra de plus en plus d'importance afin de protéger les ouvriers des vapeurs d'anhydride sulfureux, dont l'émission a augmenté avec l'accroissement de teneur en soufre des anodes; mais aussi pour protéger les ouvriers des émanations de fluor, de poussières et autres substances toxiques ». Reste l'enjeu économique et social des transformations proposées. La charge pourrait-elle être si lourde pour Alusuisse qu'elle mette en danger des emplois dont les Valaisans ont bien besoin ? Là encore, l'Association de défense contre les émanations nocives des usines propose à l'attention quelques faits importants.

1. *La capacité de financement.* « La capacité d'Alusuisse à financer 19 millions de francs d'installations d'épuration au Valais ne fait aucun doute. Les opérations valaisannes ont été parmi les plus fructueuses de l'entreprise pendant des décades, et ont financé en grande partie l'expan-

sion mondiale du groupe Alusuisse. Les activités suisses ont apporté 427 millions de francs de bénéfices nets au cours des dix années passées (42,7 millions/an), auxquels il faut ajouter des amortissements de 275 millions (27,5 millions/an). Les bénéfices nets du groupe au niveau mondial se sont élevés pendant la même période à 881 millions (88,1 millions/an), et les amortissements à 1852 millions (185,2 millions/an) ».

Un exemple ?

« L'usine de Steg, inaugurée en 1963, est amortie à un franc au bilan de 1966. L'agrandissement de 25 millions de francs en 1970 est immédiatement amorti à un franc au bilan de la même année. L'ensemble des usines valaisannes est comptabilisé en 1975 à 47 millions (valeur d'achat : 401 millions). Cette somme comprend les deux usines d'électrolyse, les laminoirs de Sierre, les centrales électriques de Bramois et de la Navissance et 320 hectares de terrains ».

Un autre exemple ?

« Aluminium Martigny appartient à la famille Giuliani, qui est également propriétaire d'une usine de transformation de l'aluminium dans la région bâloise, Laminoirs et Tréfileries de Münchenstein SA, qui emploient cinq cents personnes. Il s'agit donc d'une des plus importantes entreprises de la métallurgie légère en Suisse. Aluminium Martigny réalise des bénéfices annuels de 4 à 4,5 millions de francs sur des chiffres d'affaires de 25 à 28 millions de francs, et est parfaitement en mesure de réaliser les investissements demandés de 1,6 à 2,5 millions ».

### Un sursis unique

2. *Concurrence internationale.* « L'ensemble du dossier montre que de nombreux producteurs d'aluminium ont adopté l'épuration à sec du fluor, que la captation primaire des émanations est quasi générale dans l'industrie et que la récupération du fluor des déchets liquides et solides est de plus en plus fréquemment employée. La position concurrentielle d'entreprises comme Alcoa,

Alcan, Kaiser et d'autres qui ont adopté ces mesures n'a pas été affaiblie pour autant sur le marché mondial. Les limites d'émissions introduites aux Etats-Unis, en Norvège, en Hollande et dans d'autres pays n'ont manifestement pas pour objectif de défavoriser leurs entreprises indigènes : elles encouragent toutes une évolution des techniques vers l'épuration à sec et la récupération du fluor des déchets. On peut dire que les deux entreprises suisses (qui en restent à l'épuration secondaire de l'air de ventilation par voie humide. Réd.) bénéficient pour le moment d'un sursis avantageux par rapport à la concurrence et que l'adoption des mesures anti-pollution préconisées ne ferait que supprimer ce privilège ».

---

## Le livre interdit

Quelques milliers de personnes possèdent déjà le livre d'Ernst Cincera « Unser Widerstand gegen die Subversion in der Schweiz » (Notre résistance contre la subversion en Suisse). Ceux qui attendent le jugement libérant ou interdisant la diffusion de ce volume ne sont pas privés de révélations extraordinaires, mais il est certain que la possession simultanée de la brochure « Dossier Cincera » du Manifeste démocratique et de la réponse de Cincera apporte des éléments d'un dossier intéressant sur divers aspects de la lutte souterraine qui oppose une certaine droite à une certaine gauche. Une curiosité : les reproductions de documents divers; il s'agit souvent de tracts et de revues qui n'ont eu qu'une très faible diffusion.

---

### MERCI

Merci à tous ceux qui ont profité de notre formule «abonnement-cadeau» (l'opération prend fin avec la parution de ce numéro de DP), contribuant ainsi à élargir le rayonnement de « Domaine Public ».

## L'art, la foire et le Code pénal

Je le disais la semaine passée : Je suis ressorti de l'exposition des Bourses fédérales (Beaux-Arts) profondément *démoralisé*.

Entendant Suzanne Pérusset parler à la Radio romande et décrire certaines des « œuvres » exposées, j'avais pensé — qu'elle me pardonne ! — qu'elle se laissait emporter par sa verve polémique et qu'elle exagèrait.

Eh bien non : J'ai vu, j'ai compulsé les cartons (environ dix centimètres sur dix centimètres) d'un « artiste », qui pendant une année a noté tout ce qu'il mangeait et buvait; j'ai lu des annotations aussi éclairantes que « Orangensaft » (jus d'orange) et sans doute les « Erbsli und Spinatli » chers à nos Confédérés... J'ai vérifié sur la liste des prix : c'est bien un « stipendium » de 5000 fr. (cinq mille) que cette œuvre a valu à son auteur. Un stipendium, il est vrai, provenant non pas des Bourses fédérales, mais de la Fondation Kiefer-Hablitzel — si bien que je puis me consoler en me disant que ce n'est pas mon argent de contribuable vaudois qui est ainsi dilapidé, mais de l'argent d'une association privée...

Me demandant toutefois si je n'avais pas sous les yeux précisément une « marchandise » visée par l'article 154 du Code pénal suisse :

« *Mise en circulation de marchandises falsifiées.*

1. Celui qui, intentionnellement, aura mis en vente ou en circulation de quelque autre façon des marchandises contrefaites, falsifiées ou dépréciées, en les donnant pour authentiques, non altérées ou intactes, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende. (...) 2. Celui qui, par négligence, aura mis en circulation ou en vente des marchandises contrefaites, falsifiées ou dépréciées, en les donnant... » etc.

Car enfin, il ne s'agit plus ici de « goût » (« des goûts ou des couleurs... » !). Il ne s'agit pas de trouver mauvais ce que d'autres, peut-être, estimeront bon; ce qui s'imposera peut-être dans

quelques années — premières œuvres des impressionnistes, des fauves, des cubistes; premières œuvres informelles, tachistes, etc. Il s'agit de tout autre chose : il n'est plus question ici d'« œuvres », relevant d'une esthétique nouvelle et surprenante, qui déconcertent, mais cesseront demain de déconcerter. Il est question de quelque chose de radicalement différent, qui n'a plus rien à voir avec « l'art » (et je veux bien qu'on en finisse avec l'art, mais non pas dans une exposition de Bourses fédérales destinées aux Beaux-Arts, organisée avec l'argent du contribuable, c'est-à-dire avec votre argent et le mien).

... Démoralisant :

### Sans issue

— pour les lauréats : comme le dit très bien Bernard Cruchet dans « Coopération » (20 janvier), c'est encourager les malheureux dans une voie sans issue; c'est leur accorder une distinction dont ils n'oseront plus se prévaloir dans dix ans, sous peine de ridicule;

### Dépréciateur

— pour les quelques artistes authentiques distingués — je pense aux très belles sculptures sur bois de Kohlbrenner — qui se trouvent malgré eux en bien mauvaise compagnie;

— pour les non-lauréats, dont beaucoup il est vrai ont proposé des « œuvres » aussi insignifiantes, mais dont quelques-uns en ont proposé de plus valables;

### Malfaisant

— pour le public enfin, qu'on dégoûte systématiquement de l'art et des artistes, aussi bien des « faiseurs » que des quelques véritables artistes perdus dans cette foire sur la place.

## Une occasion manquée

A la suite de la décision du Grand Conseil vaudois de supprimer la première année de collège dès 1977, le Département de l'instruction publique a fait savoir aux parents que tous les élèves qui ont obtenu des résultats suffisants au premier semestre — qui est traditionnellement éliminatoire — seraient automatiquement promus de première en deuxième, la possibilité de redoubler la première n'existant pas en 1977.

Beaucoup de maîtres de première année auraient souhaité pouvoir profiter de cette situation particulière pour mener une expérience « d'école sans notes » pendant le deuxième semestre. On sait que, dans les zones-pilotes de Rolle et de Vevey, les notes ont été supprimées de la première à la troisième réformée (quatrième à sixième année de scolarité), à la grande satisfaction de tous, élèves, maîtres et parents.

Au lieu d'encourager les maîtres secondaires qui étaient prêts à innover — et dont on se plaint à relever la soi-disant opposition générale à la réforme — le DIP a refusé d'entrer en matière.

Décidément, dans tous les domaines, c'est le règne du « temps d'arrêt » !

## Prudence helvétique

*Curiosité* : « *Le sous-officier romand et tessinois* » (numéro 9, janvier 1977) publie la liste des « cadres supérieurs » de l'armée suisse, tous cinquagénaires au moins et colonels. Selon une tradition bien établie, les photographies encasquetées de tous ces dignitaires emplissent un « supplément détachable » qui ornera agréablement la paroi adéquate dans les appartements des citoyens-soldats patriotes. N'y manque que le visage du colonel divisionnaire, membre du Groupement de l'état-major général, et chargé du secteur « Enseignements et sécurité ». On n'est jamais trop prudent.